

## INFORMATION AUX PORTEURS

---

**01/05/2024 – MODIFICATION DE LA STRUCTURE TARIFAIRE DE VOS FCP**

**Nous informons les porteurs de parts des Fonds Communs de Placement (FCP) gérés par la société de gestion CPR Asset Management mentionnés en Annexe 1 d'une évolution de leur structure tarifaire, qui interviendra à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.**

En octobre 2022, l'AMF a fait évoluer les dispositions de sa doctrine DOC-2011-05 relative aux frais de gestion en intégrant la possibilité d'opter, sur les fonds de droit français, pour un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services sur la base d'un forfait.

Les sociétés de gestion ont désormais le choix, en ce qui concerne les « *frais de fonctionnement et autres services* », entre une facturation sur la base des frais réels (induisant l'affichage d'un taux maximum dans la documentation réglementaire) ou sur la base d'un forfait (dont le taux est prédéfini dans la documentation réglementaire).

Aussi, dans un souci de transparence, CPR Asset Management a décidé de modifier la présentation des frais dans les prospectus des fonds ouverts de droit français d'une part en distinguant les « *frais de gestion financière* » des « *frais de fonctionnement et autres services* » (rubriques P1 et P2) et d'autre part en introduisant la facturation de ces derniers sur une base forfaitaire.

A l'avenir, ces frais seront ainsi présentés en deux blocs distincts : les « *frais de gestion financière* » (P1) et les « *frais de fonctionnement et autres services* » (P2). En outre, les frais et coûts composant la rubrique « P2 » seront listés dans les prospectus des Fonds.

Cette évolution est sans conséquence sur le niveau global des frais, la somme des « *frais de gestion financière* » maximum (P1), des « *frais de fonctionnement et autres services* » au forfait (P2) et des « *frais de gestion indirects* » maximum (P3) étant soit identique soit en baisse.

**Ces modifications entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. Toutes les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées.**

---

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Informations Clés et des prospectus actualisés des FCP, lesquels seront disponibles à compter du 01/05/2024 sur le site internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Vous y trouverez également des informations supplémentaires relatives à votre FCP, avec les différents reportings et rapports réglementaires.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**ANNEXE 1**  
**LISTE DES FCP CONCERNES**

ISIN	DENOMINATION DU FCP
FR00140037C9 QS0009122746	CPR ES Action Climat
FR0014003778 QS0009068428 FR0014003760 FR0014003786	CPR ES Audace
FR001400KUB4 FR001400KUC2 FR001400KUE8 FR001400KUD0 FR001400MS65	CPR Biodiversité Actions Monde
FR0010413583 FR0000291239 FR0011030816	CPR Cash
FR0010965665 FR0013414034 FR0010097667 FR0013294600 FR0011778919	CPR Croissance Défensive
FR0010965129 FR0013414042 FR0010097642 FR0013294618 FR0012318616	CPR Croissance Dynamique
FR0010965137 FR0013414059 FR0010097683 FR0013294626 FR0011741941	CPR Croissance Reactive
FR0011144096 FR0011144088 FR0011144070 FR0013286382	CPR Global Allocation ISR
FR0012844140 FR0012300382 FR0013414067 FR0012300374 FR0013431947	CPR Global Silver Age
FR0010979278 FR0010745216 FR0013515954 FR0014001001 FR0014006HA6	CPR Monétaire ISR

ISIN	DENOMINATION DU FCP
FR0010934042 FR0010304089 FR0013294675	CPR Oblig 12 Mois
FR0013215803 FR0013215795	CPR Oblig 6 Mois
FR001400BM56 FR001400BM49	CPR Quantalys Sélection Thématique
FR0014005BT1 FR0014005BU9 FR0014005BV7	LCL Compensation Carbone Actions Euro
FR0013509833 FR0013455029 FR0013455011	LCL Future Cities
FR0007059688	Objectif Long Terme